

- 4) améliorer l'administration de la justice et le fonctionnement de toutes les institutions qui soutiennent la démocratie.

La constitution d'un fonds spécial pour financer cette opération a été confiée au Secrétaire général.

Pour que la mission puisse être à pied d'oeuvre, il faut que la sécurité de ses membres soit garantie. La situation en Haïti doit être telle que ceux-ci soient effectivement en mesure de s'acquitter de leurs fonctions. À cette fin, des liaisons seront maintenues avec les institutions politiques démocratiquement constituées et d'autres secteurs de la société en Haïti, ce qui facilitera le dialogue en vue de l'instauration du climat qui permettra de rétablir le président Aristide dans ses fonctions.

Monsieur le Président, c'est là un engagement de longue durée vis-à-vis d'Haïti et du renforcement de ses institutions. Ce pays aura par ailleurs besoin de nouvelles ressources substantielles pour assurer son développement économique, et en particulier pour améliorer les perspectives d'avenir de la grande majorité des Haïtiens qui vivent dans le dénuement le plus abject. Je puis assurer tous les officiels présents ici aujourd'hui que le Canada a très fortement à coeur d'aider Haïti à raffermir ses institutions démocratiques et à développer son économie, non seulement dans l'immédiat mais aussi sur le long terme.

De l'avis de tous les pays des Amériques, les initiatives envisagées sont essentielles pour rétablir la démocratie constitutionnelle en Haïti. La contribution de tous les États membres de l'OEA est indispensable pour assurer le succès de nos efforts. La participation d'autres pays aux sanctions et autres mesures que nous préconisons ne pourra qu'en accroître l'efficacité et l'efficacité.

Toutes les nations ont intérêt à préserver la sécurité de la région. Toutes les nations ont intérêt à ce que soient protégés les droits de l'homme. Et toutes les nations ont intérêt à ce que soit respectée la règle de droit. C'est pourquoi, au nom du Canada, au nom de l'OEA, et surtout, au nom du peuple haïtien, j'engage instamment les membres de cette Assemblée à joindre leurs efforts à ceux de l'OEA pour faire en sorte que la règle de droit l'emporte en Haïti et que soit rétabli le gouvernement légitime de ce pays.

La Charte des Nations Unies, en son chapitre VIII, prévoit que des associations telles que l'OEA peuvent jouer un rôle central dans des circonstances comme celles que nous vivons aujourd'hui. Il est clair que les mesures prises par cette organisation dans le cas présent avaient été envisagées par les fondateurs des Nations Unies.